

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

en exercice	38
présents	25
absents ayant donné pouvoir ou procuration	10
Absents	3
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

19 septembre 2022

Date d'affichage

27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à quinze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Jacques BARTOLI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO à Christian PAOLI, Don Marc ALBERTINI à Angèle MANFREDI, Julien PAOLINI à Lisa FRANCISCI, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à André ROCCHI, Guy MOULIN PAOLI à François TIBERI, Marlène GUIDICELLI à Georges MORACCHINI, Josette FERRARI à Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI à Philippe GIOVANNI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique VILLARD-ANGELI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI

Délibération n°3722 Objet : Attribution et autorisation de signature marché de construction d'une école des Arts à Migliacciaru – Marché de travaux Lot n°1 – gros œuvre

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour avis sur l'appel d'offres de **construction d'une Ecole des Arts -Lot 01 Gros œuvre**, selon une procédure adaptée restreinte, en application des articles R.2123-1 et R.2142-15 du Code de la Commande Publique, avec remise de prestation.

Nombre de candidats admis à remettre une offre: 3

Rappel des faits : Le marché concerne le lot 01 (gros œuvre) du marché de construction d'une école des Arts à Migliacciaru un financement à 80% a été obtenu par le biais du Programme Exceptionnel d'Investissement pour la Corse.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHE

Construction d'une Ecole des Arts -Lot 01 Gros œuvre

Déroulement de la consultation : Cette consultation a été engagée selon une procédure adaptée restreinte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), avec remise de prestation.

Nombre de candidats admis à remettre une offre: 3

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloti comme suit :

Lot n°01 : Gros œuvre (procédure dédiée)

Lot n°02 : Chapes

Lot n°03 : Etanchéité

Lot n°04 : Menuiseries extérieures aluminium - occultations

Lot n°05 : Métallerie - serrurerie

Lot n°06 : Cloisons, doublage, plafonds, peinture

Lot n°07 : Menuiseries intérieures bois – mobilier - parquet

Lot n°08 : Sol moquette – revêtements muraux carrelés

Lot n°09 : CVC, plomberie

Lot n°10 : Electricité CFA/CFO

Lot n°11 : Appareils élévateurs

Lot n°12 : Matériel scénographique

La présente délibération **concerne uniquement le lot 01** passé en **procédure adaptée restreinte avec remise de prestation en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.**

III – ECONOMIE GENERALE

▪ Phase A (candidatures) :

Date d'envoi de l'avis à la publication : 21/05/2021

Date de parution BOAMP : n°2021_68566 du 21/05/2021

Date de parution de l'avis e-marchespublics local et National: 21/05/2021

Date limite de réception des candidatures : 22/06/2021 à 12h00

Cinq entreprises ont remis une candidature :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Société	Adresse	Date de réception du pli	Mode de réception du pli
1	TZU STUDIO architectes	1503 ROUTE DES DOLINES 06560 - VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS Tél.: 0493652324 Fax: 0493652364 a.h@hja.fr	15/06/2021 à 12h32	Electronique
2	GRAZIANI TP	ZI CINICCIA 20170 - LEVIE Tél.: 0495729768 Fax: l.bourgeois@byexeterra.com	21/06/2021 à 12h48	Electronique
3	Entreprise Vendasi	Lieu dit Suariccia 20620 - BIGUGLIA Tél.: 0495301750 Fax: 0495330429 secretariat@sncvendasi.fr	22/06/2021 à 08h26	Electronique
4	SNT PETRONI	RN 198 20240 - GHISONACCIA Tél.: 0495562887 Fax: 0495562986 moretti.pierrelouis@gmail.com	22/06/2021 à 10h02	Electronique
5	PETRONI-SUD	ZI de Migliacciaru 20243 - PRUNELLI DI FIUMORBU Tél.: 0495560204 Fax: 0495560424 r.petroni@petroni-sud.com	22/06/2021 à 11h56	Electronique

Le pli du candidat n°1 **TZU STUDIO architectes** présentait un dossier de références d'architectes comportant la mention d'un autre appel d'offres (de maîtrise d'œuvre), le candidat a confirmé qu'il avait candidaté par erreur sur cette consultation qu'il retirait sa candidature.

Sa candidature n'a donc pas fait l'objet d'une analyse car sans objet avec le présent appel d'offres.

Des demandes de pièces et informations complémentaires ont été demandées au stade de la candidature aux entreprises candidates suivantes : Vendasi, SNT Petroni, groupement Petroni Sud par le biais du profil d'acheteur par courriers en date du 28 juillet 2021 avec date limite de remise au 06 août 2021 à 12h00. Ont été demandé les précisions et compléments suivants :

- références réalisées en béton architectonique brut
- description des moyens techniques spécifiques mis en œuvre pour la réalisation de bétons de terre et architectonique

Les entreprises ont remis les compléments demandés en temps et en heure par le biais du profil d'acheteur.

Après analyse des candidatures selon les critères de sélection des candidatures inscrit au règlement de la consultation, 3 candidats ont été admis à remettre une offre :

- Groupement GRAZIANI TP
- Groupement SNT PETRONI
- Entreprise PETRONI SUD

La date limite de remise des offres a été fixée au **1er avril 2022 à 15h00**.

▪ **Phase B (Offres) :**

Date limite de réception des offres : 01/04/2022 à 15h00

Ouverture des plis (offres) : 01/04/2022 à 16h00

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 2 réponses relatives au lot n°1 comme suit :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Société	Adresse	Date de réception du pli	Mode de réception du pli
1	Groupement SNT PETRONI	RN 198 20240 - GHISONACCIA Tél.: 0495562887 Fax: 0495562986 moretti.pierrelouis@gmail.com	01/04/2022 à 12h12	Electronique
2	PETRONI-SUD	ZI de Migliacciaru 20243 - PRUNELLI DI FIUMORBU Tél.: 0495560204 Fax: 0495560424	01/04/2022 à 14h46	Electronique

Remarque n°1 : Il a été constaté l'absence d'offre de l'entreprise **GRAZIANI TP** qui avait été admise à remettre une offre en phase A (phase candidature). Aucune offre financière n'a été déposée au terme de la date et de l'heure fixée dans l'invitation à remettre une offre (soit le 1er avril 2022 à 15h00) reçue par l'entreprise par le biais du profil d'acheteur le 4 mars 2022.

L'entreprise n'a pas non plus procédé à la réalisation du prototype obligatoire pour laquelle les différents courriers relatifs au calendrier de réalisation lui ont également été notifiés et dont elle a accusé réception.

En conséquence, constatant l'absence d'offre financière et sa non-participation à la réalisation du prototype obligatoire, l'entreprise est de fait, éliminé de la procédure. Cela lui a été notifié par courrier en date du 13 mai 2022, reçu par l'entreprise le 17 mai 2022.

Remarque n°2 : Lors de l'ouverture de l'offre de l'entreprise **Petroni Sud** il est apparu qu'elle était incomplète au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique.

En effet, dans l'acte d'engagement, le montant de la tranche optionnelle N°1 n'avait pas été renseigné.

La décomposition du prix global et forfaitaire de la même tranche optionnelle n°1 devait également être fourni.

Le candidat n'a pas fourni de réponse au courrier en date du 5 avril 2022, lui demandant de bien vouloir régulariser son offre, en application de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique, par le biais de la plateforme d'acheteur, avant le 13 avril 2022 à 12h00 délai de rigueur.

Aussi, l'offre étant demeurée irrégulière au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique, elle a donc été éliminée en application de l'article R2152-1 du même Code. Cela a été notifié à l'entreprise par courrier en date du 25 avril 2022, dont elle a accusé réception le même jour par le biais du profil d'acheteur.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis concernant le lot n°1 Gros Œuvre le 26 septembre 2022 à 14h30.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre, elle a décidé :
De donner un avis favorable à l'attribution du lot n°1 du présent marché comme suit :

Marché de construction d'une école des Arts à Migliacciaru – Marché de travaux	Nom du titulaire	Montant du marché € Hors Taxes
Lot 1 : gros œuvre	Groupement SNT PETRONI RN 198 20240 - GHISONACCIA	1 459 903,35 €

Ce candidat présente une offre économiquement avantageuse au regard des critères du règlement de la consultation.

IV – DUREE DU MARCHE

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à **20 mois**, hors période de préparation de chantier.

La période de préparation du chantier est de **2 mois**.

V– CHOIX DE LA PROCEDURE

Procédure adaptée restreinte, en application des articles R.2123-1 et R.2142-15 du Code de la Commande Publique, avec remise de prestation, pour le lot n°1 Gros œuvre.

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du marché et de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat qu'elle aura choisi après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Décide d'attribuer le **lot n°01 Gros Œuvre** du marché de construction d'une **Ecole des Arts à Migliacciaru** au **groupement d'entreprises SNT PETRONI** pour un montant d'un million quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent trois euros et trente-cinq centimes hors taxes (**1 459 903,35 €**).

- Autorise Monsieur le Président à signer le lot n°1 du marché de construction d'une Ecole des Arts à Migliacciaru avec le candidat susmentionné,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président Francis GIUDICI